

ROCLES - COMMUNE

ARRÊTÉ

N° AR_044_2026

**ARRÊTÉ PORTANT OPPOSITION AU TRANSFERT DE POUVOIRS DE POLICE
SPÉCIALE AU PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS
BEAUME-DROBIE**

Le maire de la commune de Rocles

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1 et L.2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-9-2 relatif au transfert des pouvoirs de police du maire au président d'établissement public de coopération intercommunale,

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie, actualisés et toilettés par la Délibération N°C 202307-076 en date du 18 juillet 2023,

Considérant que la Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie exerce des compétences en matière de : création, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage, d'assainissement non collectif, des documents d'urbanisme (RLP) et d'habitat,

Considérant qu'en application de l'article L.5211-9-2 du code général des collectivités territoriales, les pouvoirs de police spéciale afférents à ces compétences sont transférés au président de l'établissement public de coopération intercommunale, sauf opposition du maire dans les 6 mois suivant l'élection du président de la Communauté de Communes,

ARRÊTE

Article 1

Le maire de la commune de Rocles s'oppose au transfert au Président de la Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie des pouvoirs de police spéciale prévus à l'article L.5211-9-2 du code général des collectivités territoriales, afférents aux compétences suivantes :

- Assainissement non collectif ;
- Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- Règlement local de publicité (RLP) ;
- Habitat indigne.

Article 2

Le présent arrêté sera notifié à Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie

Article 3

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Pour extrait certifié conforme au registre

Le 15/07/2026, à ROCLES
Le Maire, Gabriel PIC

